

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- | | | |
|-------------------|---------------------------|------------------------|
| - PRESENTS : 13 | - VOTANTS : 15 | |
| - Abstentions : 0 | - Suffrages exprimés : 15 | - Majorité absolue : 8 |
| - POUR : 15 | - CONTRE : 0 | |

A l'unanimité des membres présents :

- Approuve le zonage d'assainissement des eaux pluviales tel que soumis à l'enquête publique,
- Informe que conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, un affichage en mairie aura lieu durant un mois et une publication sera faite dans deux journaux diffusés dans le département,
- Informe que le zonage d'assainissement des eaux pluviales approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ainsi qu'à la préfecture,
- Donne pouvoir au maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement des eaux pluviales,
- Dit que le présent zonage d'assainissement des eaux pluviales sera annexé au PLU.

b) Plan local d'urbanisme : Validation du plan de l'OAP 1

Le conseil municipal prend connaissance de la proposition faite concernant le projet du futur lotissement qui se situera au-dessus du cimetière. 14 lots sont prévus avec des places de stationnements. Les accès se feront par la rue de la Brassée.

Un règlement de lotissement sera réalisé. Certains futurs propriétaires devront obligatoirement planter une haie bocagère.

Selon le plan proposé par le Cabinet CEA, le conseil municipal propose plusieurs modifications :

- Création de parking terre/pierre
- Suppression d'espaces verts
- Faire des angles coupés
- Inverser des surfaces

Les modifications seront envoyées au cabinet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- | | | |
|-------------------|---------------------------|------------------------|
| - PRESENTS : 13 | - VOTANTS : 15 | |
| - Abstentions : 0 | - Suffrages exprimés : 15 | - Majorité absolue : 8 |
| - POUR : 15 | - CONTRE : 0 | |

A l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'envoi des modifications au cabinet

3°) Voirie

a) Autorisation d'encaissement

Un habitant ayant réalisé des travaux sur son réseau d'assainissement a provoqué des dégâts sur le domaine public. L'estimation de la remise en état s'élevant à 140 €, il est proposé de demander un dédommagement au tiers ayant dégradé la chaussée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- | | | |
|-------------------|---------------------------|------------------------|
| - PRESENTS : 13 | - VOTANTS : 15 | |
| - Abstentions : 0 | - Suffrages exprimés : 15 | - Majorité absolue : 8 |
| - POUR : 15 | - CONTRE : 0 | |

A l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la facturation d'un montant de 140 € au tiers ayant causé les dommages
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

b) Panneaux : Devis SMBA

Une commande de panneau de signalisation a été réalisé auprès de la société SMBA de Guégon (56).

4°) Investissement

a) Remplacement du tracteur Kioti

M. Le Maire présente deux propositions :

- Bernard manutention repropose un kioti, 50 620 € HT avec une reprise à 8 500 €
- Le Normand propose un Massey Ferguson, 34 000 € HT avec une reprise à 20 000 € + semoir à gazon et rouleau aérateur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- | | | |
|-------------------|---------------------------|------------------------|
| - PRESENTS : 13 | - VOTANTS : 15 | |
| - Abstentions : 0 | - Suffrages exprimés : 15 | - Majorité absolue : 8 |
| - POUR : 15 | - CONTRE : 0 | |

A l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la proposition de la société Le Normand de Josselin (56)
- **APPROUVE** la reprise de 20 000 € du matériel dont la commune est actuellement propriétaire
- **AUTORISE** le Maire à signer tout devis concernant l'achat du nouveau matériel

5°) Embellissement

a) Changement des enseignes

La commission embellissement propose de poser 3 enseignes sur les bâtiments de la boulangerie, du salon de coiffure et la salle « Le Pied à l'étrier ». Le coût d'une enseigne simple s'élève à 166 € et avec motif 350 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- | | | |
|-------------------|---------------------------|------------------------|
| - PRESENTS : 13 | - VOTANTS : 15 | |
| - Abstentions : 0 | - Suffrages exprimés : 15 | - Majorité absolue : 8 |
| - POUR : 15 | - CONTRE : 0 | |

A l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'enseigne avec le motif
- **AUTORISE** le Maire à signer tout devis

6°) Questions diverses

a) Subvention voyage scolaire – le Sacré Cœur

Le collège le Sacré Cœur a réalisé une demande de subvention pour les voyages scolaires organisés pour les élèves.

b) Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA)

La FNACA est une association française d'anciens combattants d'Afrique du Nord.

M. Philippe SALÉ, conseiller délégué, a été à la rencontre des anciens combattants afin de trouver une solution afin de conserver l'association au niveau communal. Le bureau est désormais composé comme suit :

Président : Robert GUYOT,

Secrétaire : Philippe SALÉ,

Trésorière : Clotilde LE MEZO.

Actuellement, l'association recense 13 anciens combattants, 2 adhérents et Philippe sympathisant

c) Chapelle de St Gobrien à Saint Servant sur oust

Les travaux de rénovation de la chapelle St Gobrien sont terminés. L'inauguration est prévue le 29 août à 16h00

d) Projet évènement et plantation

M. Yann LE TRAON a évoqué un projet de planter des châtaigniers de faire un évènement sur la châtaigne.
